



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le **04 AVR. 2025**

ID : 062-216204735-20250327-25_01_05-DE

SLOW

DCM 25.01.05

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
27 mars 2025**

**Date de convocation :
20 mars 2025**

Objet :

Avenant n°2 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre de l'expérimentation du « Galibot » dans le cadre de l'appel à projets #Lab Cluster Territoire Intelligent

Votes pour : 26

Vote contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – Mme Caroline BERROD – M. Michaël DELHAYE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – Mme Nathalie DELZONGLE – M. Thierry DISSAUX – Mme Frédérique SAUVAGE – M. Michel BINCTEUX – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Stéphanie DELMARE a donné procuration à M. Michaël DELHAYE ;
- M. Benoît COUPET a donné procuration à M. Sébastien MILON ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER.

Membres absents : M. Stève CAMPAGNE – Mme Noémie MATTON – Mme Céline COTTREZ.

Madame Aude DERVILLERS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée l'approbation de la signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre de l'expérimentation du « Galibot », dans le cadre de l'appel à projets #Lab Cluster Territoire Intelligent, avec la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane et l'entreprise Mov'Ntec, lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2024.



Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le **04 AVR. 2025**

ID : 062-216204735-20250327-25_01_05-DE

DCM 25.01.05

L'avenant n°1 avait modifié l'article 2 relatif à la durée qui prenait effet à compter du prêt des deux véhicules pour une durée de 2 mois, entre novembre et mars 2025. Cette période d'essai devant être à nouveau modifiée, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°2 ci-joint afin de modifier l'article 2 relatif à la durée comme suit : « dorénavant elle prendra effet à compter du prêt des deux véhicules pour une durée de 2 mois, entre février et septembre 2025 ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre de l'expérimentation du « Galibot » dans le cadre de l'appel à projets #Lab Cluster Territoire Intelligent modifiant l'article 2 relatif à la durée de la convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Maire,

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
1 avr. 2025

David THELLIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.



**AVENANT N°2 à la Convention de partenariat pour la mise en œuvre de
l'expérimentation du "Galibot" dans le cadre de l'appel à projets #Lab Cluster
Territoire Intelligent**

ENTRE :

Entre la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège est situé à l'Hôtel communautaire – 100 avenue de Londres CS 40548 - 62411 Béthune Cedex, représentée par son Président en exercice.

Et la commune de Isbergues dont le siège est situé 5 rue Emile Basly 62330 Isbergues, représenté par son Maire en exercice.

Et Mov'NTec dont le siège social est situé rue des Dames ZI de Ruitz Secteur des Halles 62620 Ruitz, représentée par Guillaume Dupont n° SIRET 449 970 953 00021.



Par délibération en date du 5 février 2020, le Conseil communautaire a validé la création du Cluster Territoire Intelligent et le principe de son portage par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. Le Cluster Territoire Intelligent a pour objectif de favoriser le développement de projets innovants en matière de transition énergétique, d'économie circulaire, de digitalisation des usages, de mobilité intelligente ou encore de gestion des données.

Dans ce cadre, l'**INNOVARIUM** fédère toutes les bonnes volontés industrielles tournées vers un objectif commun : l'innovation. Expertises réparties autour de plus de 165 sites industriels, ressources immobilières et foncières, filières diverses, un campus universitaire et accompagnement continu : l'**INNOVARIUM** apporte les moyens nécessaires disponibles sur le territoire de Béthune-Bruay pour un développement réussi et local. Au travers de ce programme, les porteurs de projets bénéficient ainsi de la mise à disposition d'un véritable « terrain de jeu » industriel compétitif au service de leurs développements.

C'est dans ce contexte qu'un appel à projets destiné à favoriser des expérimentations : « Preuve de Concept » a été lancé : le **#Lab Cluster Territoire Intelligent**

Après instruction le 23 novembre 2023, le jury du deuxième appel à projets #Lab Cluster Territoire Intelligent a retenu 5 projets :

- Le Galibot porté par l'entreprise Mov'NTec implantée à Ruitz
- Lug Mobility porté par l'entreprise North Drones Equipements implantée à Ruitz
- SolarCub porté par l'entreprise StockFluid implantée à Mazinghem
- L'entreprise PartageMaBorne implantée à Ruitz
- "Imprime ta ville" porté par l'entreprise R3D implantée à Barlin

Dans ce contexte, la commune de Béthune est un des territoires d'expérimentation choisis pour le véhicule Galibot développé par l'entreprise Mov'NTec. Ce projet vise à :

- **Tester le véhicule avant sa commercialisation grâce aux retours des communes expérimentatrices ;**
- **Répondre aux besoins spécifiques des communes en développant de nouveaux outils amovibles au véhicule.**

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 2 concernant la durée de la convention :

- Dorénavant elle prendra effet à compter du prêt des deux véhicules pour une durée de 2 mois, entre février et septembre 2025.

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception.



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le **04 AVR. 2025**

ID : 062-216204735-20250327-25_01_05-DE



ARTICLE 2 : CLAUSES ET CONDITIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions de la convention non identifiées et modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Fait à Béthune,

Le

L'entreprise Mov'NTec

Le Maire de Isbergues

**Par délégation du Président,
la Conseillère déléguée en
charge de la transition
numérique, l'innovation et
l'emploi de la Communauté
d'Agglomération,
Mme Sophie DUBY**